

L'élève apprend à réaliser un examen préalable de la vision et à analyser la prescription (défaut visuel, correction nécessaire). Il acquiert les techniques de prise de mesures : mesures optométriques et mesures morphologiques. Il assimile également les techniques de pré ajustage et d'ajustage pour monter des lunettes et assurer d'éventuelles réparations. Les connaissances acquises au cours du bac pro lui permettent de vendre des équipements et des produits optiques, d'assurer le service après-vente et les éventuelles réparations.

Les enseignements d'économie - gestion le rendent capable d'animer un magasin, de prendre part à la gestion commerciale (gestion des stocks, prévisions de vente) et à la gestion comptable et financière courante (trésorerie).

Monteur-vendeur ou responsable d'atelier, le titulaire du bac pro Optique Lunetterie est capable : d'assurer des fonctions techniques (conception, réalisation, montage, contrôle et maintenance des équipements optiques), de prendre part à la gestion administrative et commerciale de l'entreprise (vente, animation, gestion des stocks ...) et de procéder aux analyses préalables à l'examen de vision.

### Débouchés

Le diplômé exerce dans des PME ou TPE relevant des secteurs de la conception-fabrication-industrialisation, de la distribution de produits ou de services aux professionnels de la vision, ou de la distribution d'optique - lunetterie de détail pour le grand public. Il peut également trouver un emploi dans des entreprises qui fabriquent ou distribuent des produits destinés aux professionnels de la vision

#### Métier(s) accessible(s) :

- Vendeur-monteur en optique-lunetterie

### Accès à la Formation

Après la 3ème, seconde professionnelle optique lunetterie.

#### **Admission de droit :**

- classe de 3ème

#### **Admission conditionnelle**

- Les élèves titulaires du CAP ou du BEP du même secteur peuvent également préparer ce diplôme en 2 ans sous certaines conditions.

#### **Qualités requises :**

- soin, méticulosité et dextérité
- sens de l'observation et de l'esthétisme
- respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité

### Programme

Grille horaire (a)	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>330</b>	<b>266</b>	<b>260</b>
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>13</b>
<b>Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre</b>	-	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Prévention Santé Environnement</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique</b>	<b>105</b>	<b>84</b>	<b>78</b>
<b>Mathématiques</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>39</b>
<b>Langue vivante A</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>39</b>
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Education physique et sportive</b>	<b>75</b>	<b>70</b>	<b>65</b>
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)</b>	<b>90</b>	<b>84</b>	<b>91</b>
<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	<b>4 à 6</b>	<b>6 à 8</b>	<b>8</b>

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité  
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève  
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves  
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

### Enseignements professionnels

- **Systèmes optiques** : description, analyse et technologies des systèmes optiques, notions de photométrie...
- **Vision** : analyse de l'œil et ses annexes, amétropies (les anomalies de la vision), relation compensation-amétropie, notions de vision binoculaire, incidence d'une correction inadaptée, mesures préalables à l'examen de vue...
- **Adaptation et prise de mesures** : constituants de l'équipement (les montures, les verres ophtalmiques et les lentilles), structure de la tête et du visage, choix de l'équipement, pré ajustage / ajustage, prise de mesures, conseils d'utilisation et d'entretien.



- **Contrôle, réalisation et maintenance de composants et d'équipements** : identification et contrôle d'une monture et d'un verre, contrôle de l'équipement optique, matériels d'atelier (meuleuses-fraiseuses, reproduction de forme), réalisation (centrage et axage des verres, fixation et détournage des verres...), montage des verres...
- **Sécurité, prévention, environnement, ergonomie** : prévention des risques infectieux, ergonomie et conditions de travail.
- **Démarche qualité** : notions de qualité, outils de gestion de la qualité, coûts...
- **Communication professionnelle** : outils de communication, contacts avec la clientèle...

### Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines, incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme intermédiaire. Les 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation.

La période de formation en milieu professionnel doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. La période de formation en milieu professionnel porte plus particulièrement sur :

- la relation avec la clientèle ;
- la définition de l'équipement en fonction des besoins visuels ;
- la réalisation, la validation, la remise et le suivi d'un équipement optique ;
- la participation aux activités de commercialisation et de gestion ;
- la maintenance du poste de travail et de l'outillage ;
- le respect et la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité.

### Examen

Épreuves	Coef.
<b>E1 : Epreuve scientifique et technique</b>	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
<b>E2 : Epreuve technologique : Etude suivi de dossier</b>	3
<b>E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve E31 : Examen préalable	3
Sous-épreuve E32: Adaptation et prise de mesures	5
Sous-épreuve E33 : Réalisation d'équipement	4
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E35: Prévention Santé Environnement	1

<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	2
<b>E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral</b>	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	1
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	1
<b>Epreuves facultatives</b>	
<b>EF1 : Langue vivante étrangère</b>	Pts>10
<b>EF2</b>	Pts>10

### Statistiques

#### Académie de Montpellier

En 2017 : 13 candidats inscrits, 13 présentés, 12 admis (soit 92.31% de réussite).

En 2018 : 18 candidats inscrits, 18 présents, 18 admis (soit 100,00% de réussite)

En 2019 : 21 candidats inscrits, 20 présents, 19 admis (soit 95 % de réussite).

#### Académie de Toulouse

En 2018 : 15 candidats présents, 14 candidats admis (soit 93,3% de réussite).

En 2019 : 16 candidats présents, 16 candidats admis (soit 100% de réussite)

### Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Opticien lunetier

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Occitanie

#### Académie de Montpellier

30 **Beaucaire**

Lycée privé Emmanuel d'Alzon Notre Dame (privé sous contrat)

30 **Nîmes**

CFA privé Emmanuel d'Alzon **A**



Académie de Toulouse**81 Castres**Lycée professionnel Anne Veaute (*public*)**A** formation en apprentissage**En savoir plus****Consultez les documents Onisep :**

- Parcours Les métiers de la mécanique
- Voie Pro Les métiers de la vente et du commerce
- Zoom sur les métiers Les métiers de la bijouterie et de l'horlogerie
- Zoom sur les métiers Les métiers de l'aérien

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**

## Alès

04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

## Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

## Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

## Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

## Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

## Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

## Le Vigan

04 99 92 01 72 - [ce.0301647c@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301647c@ac-montpellier.fr)

## Lunel

04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

## Mende

04 66 65 05 17 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

## Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

## Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

## Montpellier Est

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

## Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

## Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

## Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

## Perpignan

04 68 50 20 86 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

## Pézenas

04 67 98 85 74 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

## Prades

04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

## Sète

04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

## CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

## CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

## CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

## CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

## CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

## CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

## CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

## CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

## CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

## CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

## CIO Millau

[cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

## CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

## CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

## CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

## CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

